CHAMPIONNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE L'AVENIR

Stade Jean Moulin – Rue Emile Guillaumin – 03200 CUSSET Dimanche 04 Octobre 2020

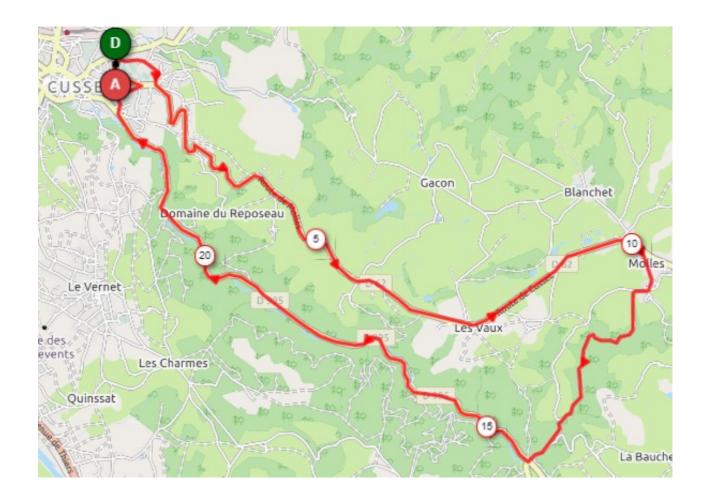
Une Organisation de <u>l'Avenir Cycliste de Cusset.</u>

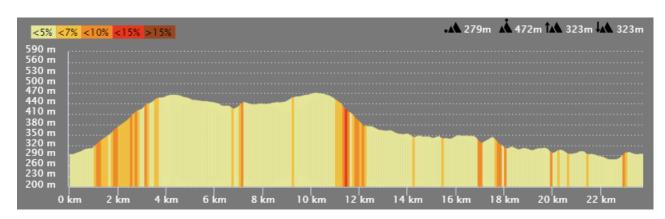


Edito: Suite à l'annulation récente des Championnats Auvergne-Rhône-Alpes de l'Avenir prévu à Vivans le 26 Septembre, l'Avenir Cycliste de Cusset a immédiatement réagi, et a tout mis en œuvre, dans l'urgence, afin de pouvoir sauver cet évènement et offrir aux jeunes leur Championnat Régional, qui constitue pour l'ensemble d'entre eux un point de passage incontournable dans leur saison.

Cette épreuve ne peut s'organiser sans le concours de la préfecture de l'Allier, de la Ville de Cusset, des communes de Molles et de la Chapelle, du Comité Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que de l'ensemble des bénévoles de l'Avenir Cycliste de Cusset, et des clubs voisins.

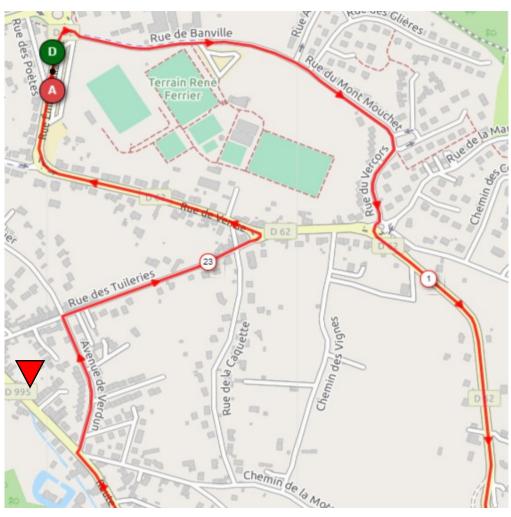
Le circuit:





Openrunner : https://www.openrunner.com/r/12090454 - Téléchargeable au format GPX

Le dernier kilomètre :





<u>Informations techniques:</u>

Remise des dossards à partir de 8h30 au stade Jean Moulin

Cadets:

Départ fictif: 10h00 (1Km)

Départ réel (Panneau sortie de Cusset) : 10h02 : 23,600Km X 3 = 70,8Km

Arrivée prévue : 11h45 (Moy : 40Km/h)

Minimes (F) / Cadettes:

Départ fictif: 10h05 (1Km)

Départ réel (Panneau sortie de Cusset) : 10h07 : 23,600Km X 2 = 47,2Km

Arrivée prévue : 11h25 (Moy : 36Km/h)

Juniors:

Départ fictif: 13h30 (1Km)

Départ réel (Panneau sortie de Cusset) : 13h32 : 23,600Km X 5 = 118Km

Arrivée prévue : 16h20 (Moy : 42Km/h)

Règlement particulier :

Art 1_Organisation

Les Championnats Auvergne-Rhône-Alpes de l'Avenir sont organisés par l'Avenir Cycliste de Cusset, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve se dispute le dimanche 04 Octobre.

Art 2 Participation

Les épreuves sont ouvertes aux catégories Minimes (F) / Cadettes (F), Cadets (H) et Juniors (H). Les inscriptions se font en ligne sur le site de la FFC.

Aucun engagement sur place ne pourra être accepté.

Art 3_ Permanence

La permanence de départ se tiendra au Stade Jean Moulin (Avenue Emile Guillaumin), de 8h30 à 9h30 pour les Minimes/Cadettes & Cadets, de 12h00 à 13h00 pour les Juniors.

La réunion des Directeurs Sportifs est fixée à 9h pour les Minimes/Cadettes & Cadets, 12h30 pour les Juniors.

Art 4_ Radio Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les radios sont à récupérer à la permanence, et à rendre après l'épreuve.

Art 5_ Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les véhicules de l'Avenir Cycliste de Cusset et du Comité AuRa.

Art 6_ Voitures suiveuses

Seules les équipes représentées par un minimum de 4 coureurs seront autorisées à suivre la course.

Art 7_ Ravitaillement

La zone de ravitaillement est fixée dans la bosse des Justices (Km 1 à Km 3,5).

Art 8_ Classements

Les classements seront établis avec l'appui d'un logiciel informatique.

Tout transpondeur non-rendu à l'issue de l'épreuve sera facturé 60€.

Art 9_ Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai supérieur à 15% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Art 10_ Sécurité

Le circuit étant long de 23,600Km et le nombre de motos sécurités limité, tout coureur se trouvant audelà de 'l'échelon course' ne pourra plus être protégé par les motos. Par conséquent, il peut continuer l'épreuve mais en respectant scrupuleusement le code de la route.

Les coureurs sont tenus de faciliter le passage des motos lorsque celles-ci remontent le peloton.

Art11 Anti-dopage

Le règlement anti-dopage de la FFC s'applique intégralement à l'ensemble des 3 épreuves.

Il se déroulera au Stade Jean-Moulin – Cusset.

Art12 Protocole

Les 3 premiers de chaque épreuve devront se présenter au protocole, dans un délai de 10 minutes suivant l'épreuve (La remise des prix Minimes/Cadettes se fera en même temps que celle des Cadets).

Art13_ Respect de l'environnement

Le jet d'emballage (Barres, gels...) et de bidons est strictement interdit, et sanctionné par les arbitres.

Art14_ Mesures sanitaires

Le port du masque est obligatoire :

- Aux abords du circuit.
- A la permanence & A la Réunion des Directeurs Sportifs.
- Sur la ligne de départ pour tous les coureurs.
- Au protocole.

Lorsque cela est possible, il est nécessaire de respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Numéros utiles :

Jacques Dupré (Président): 06.81.47.04.41

Mathilde Dupré: 06.68.12.22.85

Service médical: 1 médecin, 2 ambulances & 1 poste fixe de secouristes.

Urgences:

Centre hospitalier Jacques Lacarin

Boulevard Dernière - 03200 VICHY

